

## Prévention des inondations : Signature de trois conventions de prévention

Dossier de la rédaction de H2o  
December 2016

Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a réuni les collectivités particulièrement impliquées dans la prévention des inondations. La ministre a présenté l'état d'avancement de la politique de prévention des risques d'inondation : l'accompagnement des collectivités au moyen des PAPI ; la déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation adoptée en 2014 ; l'intégration des risques dans l'aménagement des territoires ; le développement de la culture du risque ; la prise en compte du changement climatique dans la prévention des inondations. À l'occasion de ce rassemblement, trois conventions de PAPI - PAPI Argens (83), PAPI d'intention Gapeau (83) et PAPI Bourbre (38) - ont été signées par la ministre et les collectivités. Les actions de l'État et des collectivités sont complémentaires pour faire progresser la prévention des inondations et la culture du risque. Les PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations) représentent, depuis 2011, un montant total de 1,5 milliard d'euros pour une participation de l'État de 623 millions. Par ailleurs, un appel à projets lancé le 20 mai 2016 a permis le financement de 97 actions de communication sur les territoires à risque important d'inondation (TRI).

À l'échelle du territoire national, près de 1 habitant sur 4 et 1 emploi sur 3 sont aujourd'hui potentiellement exposés aux risques d'inondation. Les dommages annuels moyens causés par les inondations sont évalués entre 650 à 800 millions d'euros.

Environnement France